



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU
mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30**

AS/MG

N° 001405

Administration
Générale - Plan Local
de Santé Publique en
vue de la Mise en
place d'un Atelier
Santé Ville - Seconde
phase 2012 du
diagnostic santé,
attribution d'une
subvention de 31 564
€ par l'Agence
Régionale de Santé,
approbation de la
convention annuelle
de financement avec
l'ARS et recrutement
d'un chargé de
mission financé par
l'ARS.

Affiché le :

Le mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSES : Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale),

ABSENTS : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le 21 septembre 2010, Monsieur le Préfet de Vaucluse a précisé les modalités de mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé et a invité la collectivité, à s'engager dans une démarche d'atelier santé ville. Cette démarche doit permettre « un ancrage fort partagé par les différents partenaires (Etat, Assurance Maladie, Conseil Général) dans l'élaboration d'un diagnostic et des besoins de santé de la Commune. »

Par courrier du 18 avril 2012, le Sous-préfet chargé de mission a encore souligné que la santé constitue la quatrième priorité du gouvernement en matière de la politique de la Ville. Les Ateliers Santé Ville constituent la traduction opérationnelle de cette priorité. Ce dispositif a vocation à structurer le volet sanitaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

C'est d'ailleurs dans cette perspective que des actions ont été présentées dans le cadre du programme CUCS 2012 : Développer un partenariat de préventions et de promotion à la santé. Ainsi le 24 juillet 2012, une subvention d'un montant de 2 000 € a d'ailleurs été accordée par le Conseil Régional.

Le conseil municipal est informé que le premier Contrat Local de Santé signé dans notre région est celui de la Ville de Marseille. Sa signature est intervenue en juin 2010 et a nécessité un an de préparation. Sans disposer des moyens que possède la capitale de région et tout en souhaitant préserver le chapitre 012, la Commune d'Apt s'est engagée dans une démarche identique.

Dans ces conditions, il a été mis l'accent sur l'utilisation et la valorisation des compétences humaines existantes au sein du CCAS de la Commune d'Apt, le recours à des stagiaires et à la recherche de financement auprès des partenaires institutionnels de la collectivité.

Ainsi, par délibération SL/VC n° 1148 du 1er février 2011, le conseil a été informé que la municipalité d'APT et le Codes de Vaucluse (Comité Départemental d'Education pour la Santé), collaborent pour élaborer un diagnostic santé du territoire d'APT, en vue de mettre en place une démarche partenariale concertée et d'élaborer un plan d'action (Projet d'Atelier Santé Ville) pour 2011.

Par délibération AS/VC n° 1174 du 29 mars 2011, le conseil a approuvé la mise à disposition ponctuelle d'un agent du CCAS en tant qu'animateur, auprès de la Ville d'APT, pour réaliser les missions ou les actions ci-après :

- Travail en collaboration avec les associations acteurs de la santé sur le territoire.
- Mise en place des actions de santé.
- Aide au diagnostic santé.
- Aide à la conception et au projet santé.

Lors de ce même conseil du 29 mars 2011, par délibération SL/VC n° 1175, le conseil a sollicité une subvention auprès du Conseil Général aux fins de développer un partenariat de prévention et de promotion de la santé pour l'année 2011.

Ce financement a contribué à prendre en charge un stagiaire qui est intervenu sur le poste « santé publique » pour accompagner l'élaboration d'un plan d'action (Projet d'Atelier Santé Ville). Le travail de ce stagiaire a porté l'année passée sur les actions suivantes :

- Recueil des données santé du territoire auprès des organismes (CPAM, CAF, INSEE, et des tutelles ARS, CRES)
- Conception de l'enquête sur le territoire (questionnaires et entretiens auprès des professionnels, échantillonnage...).
- Traitement des données recueillies.
- Participation et animation des groupes de travail déjà constitués pour ce projet.

Ce stage a débouché en août 2011 sur un diagnostic partiel en préfiguration de l'élaboration d'un Plan Local de Santé de la Ville d'Apt. Ce document préparatoire au Plan Local de Santé Publique est joint à la présente délibération.

Une nouvelle subvention a été demandée auprès de l'Agence Régionale de Santé afin de poursuivre et d'achever la phase de diagnostic. Les objectifs poursuivis sont doubles. Le premier consiste à finaliser le diagnostic déjà établi par la réalisation de l'enquête population. Le second consiste à écrire le Plan Local de Santé avec définition de fiches actions.

La décision de financement a été prise par monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 6 juillet 2012. Une subvention d'un montant de 31 564 € pour l'année 2012 est accordée à la Commune d'Apt au titre du Soutien aux dynamiques territoriales.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le projet de convention avec l'ARS permettant de mobiliser l'aide allouée et d'envisager le recrutement d'un nouveau stagiaire chargé d'accompagner la Commune afin d'achever la phase de diagnostic préfigurant la mise en œuvre d'un Plan Local de Santé Publique.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prends acte, de l'Etude de préfiguration du Diagnostic Local de Santé de la Ville d'Apt d'août 2011 annexée à la présente délibération.

Pends acte, du projet 2012 ci-annexé à la présente délibération, portant d'une part sur la deuxième partie du diagnostic santé et d'autre part sur l'élaboration du Plan Local de Santé Publique ainsi que la programmation des actions.

Précise, que la finalisation du Diagnostic Santé se poursuivra ainsi par une enquête population et que le recueil d'information s'effectuera sur la Commune en ciblant les quartiers prioritaires au titre du CUCS (centre ville, Saint-Antoine, Saint-Joseph, La Marguerite, Saint-Michel, Le Paou) qui représentent 50% de la population.

Rappelle, que la finalisation du diagnostic santé et l'écriture du Plan Local de Santé Publique ont pour objectifs de mettre en place un Atelier Santé Ville.

Approuve, le projet de convention avec l'Agence régionale de Santé ci-annexée à la présente et portant sur une aide financière d'un montant de 31 564 €

Dit, que cette subvention servira à financer l'intervention durant un an d'un chargé de mission dont les missions seront les suivantes :

- S'intégrer dans la gouvernance du projet en réactivant le groupe de suivi et le comité de pilotage.
- Concevoir l'enquête (questionnaires, entretiens, focus groupes)
- Réaliser l'enquête.
- Analyser les données et faire la synthèse du diagnostic en faisant valider ce diagnostic par le groupe de pilotage.
- Ecrire le Plan local de Santé Publique et les fiches actions s'y rapportant.

Approuve, le recrutement d'un chargé de mission avec le profil et la fiche de mission telle que décrite dans le document joint à la présente délibération.

Mande, Monsieur le Maire ou l'élu délégué à la Santé aux fins de négocier, conclure, établir et signer tout document venant en application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**